

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR LE
JOUR DE VOTRE ADMISSION SI VOUS N'AVEZ
PAS FAIT DE PRÉADMISSION EN LIGNE**

- ☐ CARTE VITALE OU ATTESTATION DE DROITS À JOUR
- ☐ CARTE MUTUELLE OU PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE
(uniquement pour les hospitalisations d'une nuit ou plus)
- ☐ PIÈCE D'IDENTITÉ
(attention les permis de conduire ne sont pas acceptés)
- ☐ LE DOCUMENT D'ADMISSION DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT
REPLI ET SIGNÉ RECTO / VERSO
- ☐ LES DEVIS ET CONSENTEMENTS SIGNÉS
- ☐ VOTRE POCHETTE COMPLÈTE
- ☐ UN CHÈQUE DE CAUTION
(le montant sera défini à l'entrée selon votre situation)
- ☐ UN MOYEN DE RÈGLEMENT (CHÈQUE*, CB, ESPÈCES)
*Votre facture étant disponible ultérieurement, en cas de règlement par chèque une demande de report d'encaissement est possible.

Pour les patients MINEURS tous les documents doivent être signés par les deux parents, la pièce d'identité du mineur ainsi que celles des deux parents sont obligatoires.
Dans le cas où le patient mineur ne peut être accompagné par l'un des deux parents, une autorisation écrite est obligatoire.

Les patients sous TUTELLE / CURATELLE doivent présenter le jugement, la pièce d'identité du tuteur et les documents doivent être signés par le représentant légal.

**LE JOUR DE VOTRE ADMISSION PRÉSENTEZ-VOUS
À LA BORNE ET PRENEZ UN TICKET
JE SUIS ADMIS(E) AUJOURD'HUI**